

CONDITIONS PARTICULIERES D'ENREGISTREMENT ET DE GESTION DE NOMS DE DOMAINE NORDNET
REGISTRAR
Pour les domaines en .nl
Version du 21 juillet 2011

ARTICLE 1. OBJET

NordNet est un prestataire agréé par SIDN, le Registre exclusif pour l'extension nationale des Pays-Bas de type ccTLD, « .nl ».

Les présentes Conditions Particulières pour les Noms De Domaines « .nl » ont pour objet de préciser les conditions dans lesquelles NordNet intervient dans le cadre d'Actions (création, renouvellement d'un enregistrement, modification, transfert, suppression) relatives aux Noms De Domaine que le Registrant (ci-après « Vous ») détient ou souhaite créer en « .nl » et les termes et conditions dans lesquels Vous pouvez demander la réalisation d'une Action sur ledit Nom De Domaine.

Les présentes Conditions Particulières pour les domaines en « .nl » s'ajoutent aux Conditions Générales d'enregistrement et de gestion de Noms De Domaine NordNet Registrar.

En cas de conflit entre les Conditions Générales et les Conditions Particulières, ces dernières prévaudront.

ARTICLE 2. AUTRES CONDITIONS APPLICABLES

Préalablement à tout enregistrement ou demande de gestion d'un Nom De Domaine en « .nl », Vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepter, en complément des Conditions Générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar et des présentes Conditions Particulières, les documents suivants, édités par le Registre en charge du .nl. Ces documents ne sont mis à disposition qu'en langue néerlandaise et anglaise par le Registre, la version néerlandaise faisant foi. Nous Vous invitons à en éditer une copie ou à en demander la transmission à NordNet dans les conditions définies ci-après.

- (i) **Conditions générales relatives à l'enregistrement et à la gestion des noms de domaine en « .nl »** disponibles sur www.nordnet.com, rubrique Conditions générales, Rubrique Textes applicables aux noms de domaine en .nl, ou sur le site du Registre www.sidn.nl :

Version néerlandaise (version faisant foi) : « Algemene voorwaarden voor .nl domeinnaamhouders » accessibles sur le site de SIDN à l'adresse suivante : https://www.sidn.nl/fileadmin/docs/PDF-files_NL/Algemene%20voorwaarden%20voor%20.nl-domeinnaamhouders.pdf

Version anglaise : « General Terms and Conditions for .nl Registrants » accessibles sur le site de SIDN à l'adresse suivante :

https://www.sidn.nl/fileadmin/docs/PDF-files_UK/General%20Terms%20and%20Conditions%20for%20.nl%20Registrants.pdf

- (ii) **Conditions techniques relatives à l'enregistrement et à la gestion des noms de domaine en « .nl »** disponibles sur www.nordnet.com, rubrique Conditions générales, Rubrique Textes applicables aux noms de domaine en .nl, ou sur le site du Registre www.sidn.nl :

Version néerlandaise (version faisant foi) : « Technische eisen voor registratie van .nl-domeinnamen » accessibles sur le site de SIDN à l'adresse suivante : https://www.sidn.nl/fileadmin/docs/PDF-files_NL/Technische%20eisen%20voor%20registratie%20van%20.nl-domeinnamen.pdf

Version anglaise : « Technical Requirements for Registration of .nl Domain Names » sur le site de SIDN à l'adresse suivante :

https://www.sidn.nl/fileadmin/docs/PDF-files_UK/Technical%20requirements%20for%20the%20registration%20of%20.nl%20domain%20names.pdf

(iii) **Dispositions relatives à la procédure de règlement des différends pour les noms de domaine en .nl** disponibles sur www.nordnet.com, rubrique Conditions générales, Rubrique Textes applicables aux noms de domaine en .nl, ou sur le site du Registre www.sidn.nl :

Version néerlandaise (version faisant foi) : « Geschillenregeling .nl-domeinnamen » accessible sur <https://www.sidn.nl/over-nl/geschillen-en-klachten/>

Version anglaise : « Dispute Resolution Rules .nl Domain Names » accessible sur le site de SIDN à l'adresse suivante : <https://www.sidn.nl/en/about-nl/disputes-and-complaints/>

ainsi que l'article 19 des conditions générales visées au (i) ci-dessus.

Ces documents peuvent également vous être envoyés par courriel, sur simple demande adressée à NordNet comme indiqué à l'article « Notifications » des Conditions Générales d'enregistrement et de gestion de Noms De Domaine NordNet Registrar.

Vous vous engagez à respecter leurs termes et conditions. Toute violation des dispositions de ces documents pourra entraîner la mise en quarantaine ou la Suppression de votre Nom de domaine. Vous ne pourrez prétendre, à ce titre, à aucune indemnité.

Ces documents peuvent faire l'objet de modifications par le Registre. Dès lors, Vous vous engagez à les consulter régulièrement et notamment préalablement à toute demande d'Action.

ARTICLE 3. CONDITIONS D'ENREGISTREMENT D'UN NOM DE DOMAINE « .nl »

En complément des règles définies au sein des Conditions Générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar, le Nom De Domaine doit respecter les règles suivantes au risque d'être refusé ou supprimé par le Registre :

3.1 Eligibilité

Toute personne physique ou morale est éligible à demander la Création d'un Nom De Domaine en .nl.

Pour cela, il est nécessaire de disposer d'une adresse de domiciliation aux Pays-Bas, afin que les notifications et autres correspondances relatives à l'enregistrement du Nom De Domaine puissent y être adressées, quel que soit le mode de délivrance utilisé par le Registre (par voie postale, par voie d'huissier...).

Néanmoins, pour les personnes morales ou physiques résidant à l'extérieur des Pays-Bas, au titre de l'adresse de domiciliation aux Pays-Bas sera, sauf indication contraire, substituée l'adresse de SIDN. SIDN se chargera dès lors de transmettre au Registrant tout document conformément à la procédure dédiée : la « Domicile Adresse Procédure ».

3.2 Disponibilité

Le Nom de Domaine ne doit pas être identique à un nom de domaine déjà enregistré ni à un nom de domaine faisant l'objet d'une demande d'enregistrement déjà déposée et en cours de traitement.

3.3 Syntaxe

Les règles suivantes sont applicables aux Noms de Domaine ayant une extension en « .nl » :

- a. le Nom De Domaine ne doit être composé que de lettres, nombres et traits d'union ;
- b. les traits d'union ne peuvent être utilisés qu'entre des lettres et/ou nombres ;
- c. le Nom de Domaine doit comprendre au minimum deux (2) et au maximum soixante-trois (63) signes.

3.4 Limitations

Le Registre pourra refuser l'enregistrement d'un Nom de Domaine figurant sur la liste des noms de domaine réservés (Reserved List) accessible sur le site de SIDN à l'adresse suivante :

<https://www.sidn.nl/en/about-nl/registering-a-domain-name/excluded-domain-names/>

Le Registre pourra également refuser l'enregistrement d'un Nom de Domaine ou supprimer le Nom de Domaine de manière unilatérale lorsque :

- a. Le Registrant a fourni des informations erronées ou incomplètes, = ;
- b. Les coordonnées du Registrant telles qu'enregistrées dans la base de données du Registre ne sont pas valables ou sont incomplètes ;
- c. Les adresses de courriel des Contacts administratif et/ou technique ne sont pas valables ;
- d. Le Registrant n'a plus de Registrar désigné en vue de la gestion et/ou l'enregistrement du Nom De Domaine ;
- e. Le Registrant ne satisfait pas ou plus les conditions techniques visées à l'article 2 des présentes Conditions Particulières ;
- f. Le Registrant a dans le passé, déjà manqué à ses obligations vis-à-vis de SIDN ;
- g. Le Registrant ne satisfait pas ses obligations vis-à-vis de SIDN ;
- h. L'ensemble des conditions de la demande d'enregistrement ne sont pas ou plus satisfaites par le Registrant ou le Registrar ;
- i. Le Nom De Domaine est enregistré dans l'intention d'être utilisé dans un but illégal ou criminel ; Le « Complaints & Appeals Board » décide que SIDN est fondé à mettre un terme à l'enregistrement du Nom De Domaine ou que l'enregistrement du Nom De Domaine au regard de son usage est contraire à l'ordre public ou à la moralité publique ;
- j. Un tribunal néerlandais, ou le « Complaints & Appeals Board » exige que le Registre supprime le Nom de Domaine. Tant qu'un appel sera en cours ou possible, le Registre ne procédera pas à la Suppression du Nom De Domaine sauf si la décision ou le jugement est devenu ferme ou exécutoire ;
- k. Suite à une décision de justice ou de la « Dispute Resolution Régulations for .nl Domain Name », il y a eu un changement de Registrant pour le Nom De Domaine ;
- l. Le Registrant est déclaré insolvable ou en cessation de paiement, ou le Registrant a obtenu un moratoire pour le paiement de ses dettes, ou se voit appliquer la loi néerlandaise relative au plan de restructuration de la dette (« Statutory Debt Restructuring Scheme for Natural Persons (WSNP) ») ou son équivalent à l'étranger ;
- m. Un Nom De Domaine faisant l'objet d'une saisie ou d'un nantissement a été soldé.

ARTICLE 4. DONNEES PERSONNELLES

En complément des dispositions prévues au sein des Conditions Générales, Vous êtes informé que le Registre a mis en place une procédure permettant aux Registrants de rendre confidentielles, de manière exceptionnelle, les données à caractère personnel les concernant afin que celles-ci ne soient pas accessibles au public lors de la consultation du Whois (voir article 23 des conditions générales du Registre visées à l'article 2 des présentes).

Le Registrant doit alors compléter une demande de confidentialisation de ses données personnelles via le Registrar (« opt-out request ») expliquant les raisons exceptionnelles motivant sa demande. Le Registre pourra accepter ou refuser sa demande.

ARTICLE 5. LITIGES

En cas d'action introduite par un tiers, au Pays-Bas, contre le Nom De Domaine enregistré sous extension .nl, NordNet vous indique que les règles du Registre et notamment les dispositions des Conditions générales relatives à l'enregistrement et à la gestion des noms de domaine en « .nl » (article 2 (i), par dérogation aux clauses prévues au sein des Conditions Générales d'enregistrement et de gestion de Noms De Domaine NordNet Registrar, pourront trouver à s'appliquer. Ainsi, la loi néerlandaise pourrait être appliquée et les juridictions néerlandaises être compétentes.

INDEX

- 1. OBJET
- 2. AUTRES CONDITIONS APPLICABLES
- 3. CONDITIONS D'ENREGISTREMENT D'UN NOM DE DOMAINE EN « .nl »
 - 3.1 *Eligibilité*
 - 3.2 *Disponibilité*
 - 3.3 *Syntaxe*
 - 3.4 *Limitations*
- Article 4 – Données personnelles
- Article 5 – Litiges